

WEYA
Société Anonyme
au capital de 304 419,85 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

511 315 046 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tenus de vous présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE ET UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons, conformément à l'article L. 225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce, qu'aucune convention réglementée n'a été conclue par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une autre société contrôlée par la société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2- LISTE DES ADMINISTRATEURS – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce.

Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Bernard LEBLANC, administrateur	<ul style="list-style-type: none">- SA EO2 : Administrateur- SARL BL CONSULTING : Gérant- SA Praxis International : Administrateur- HYDRONEO SOLAR 1 : Gérant- - HYDRONEO SOLAR 2 : Gérant
Grégoire DETRAUX, administrateur et président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">- SA EO2 : Administrateur- SAS HITZA HITZ : Directeur général

Guillaume POIZAT, représentant la SA EO2 administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - SA EO2 : Président Directeur Général - SAS EO2 Auvergne : Président - SCA FONCIERE FORESTIERE : Membre du Conseil de Surveillance - SAS HITZA HITZ : Président
François CLAIROUIN, Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - SAS C3L – Chaleur de Cosne-Cours sur Loire : Président - SAS RCAC – Réseau de Chaleur d’Ardes sur Couze : Président

3- ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D’AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L’EXERCICE 2019-2020

N° Résolution PV AGM du 20-07-2017	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu’au)	Utilisation de la délégation
4 ^e	Délégation de compétence au Conseil d’administration de procéder à des distributions gratuites d’actions au profit des membres du personnel salarié et/ou dirigeants et mandataires sociaux	7 % du capital social	38 mois (20-09-2020)	CA du 31 juillet 2017 : attribution de 31 063 actions gratuites au Directeur général

N° Résolution PV AGM du 28-08-2018	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu’au)	Utilisation de la délégation
7 ^e	Délégation de compétence au Conseil de décider l’émission d’actions ordinaires et de titres financiers avec maintien du droit préférentiel de souscription	500 000 € de montant nominal	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
8 ^e	Délégation de compétence au Conseil de décider l’émission d’actions ordinaires et de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription	Imputation sur le plafond de 500 000 € de montant nominal	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
9 ^e	Délégation de compétence au Conseil d’administration de décider, pour chacune des émissions décidées en application des 7 ^e et 8 ^e résolutions, d’augmenter le nombre de titre à émettre dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l’émission initiale et au même prix que celui retenu pour l’émission initiale	Imputation sur le plafond de 500 000 € de montant nominal	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée

10 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider l'émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la société	200 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
11 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	Imputation sur le plafond de 500 000 € de montant nominal	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
12 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital social par l'émission d'actions ou de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit (a) soit d'investisseurs investissant dans le secteur des énergies nouvelles dans des valeurs de croissance dites « small caps » (b) soit d'investisseurs investissant dans des PME dans le cadre de la loi dite TEPA	Imputation sur le plafond de 500 000 € de montant nominal	18 mois (28-02-2020)	Non utilisée

4. EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

Au titre de l'exercice écoulé, 13 687 titres ont été échangés.
Le titre cotait 2,56 € le 14 mars 2019 et 3,80 € le 13 février 2020.

5. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 29 février 2020, le capital social de 304 419,85 € était divisé en 621 265 actions de 0,49 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l'exercice, 491 333 avaient la forme nominative et 129 932 étaient au porteur.

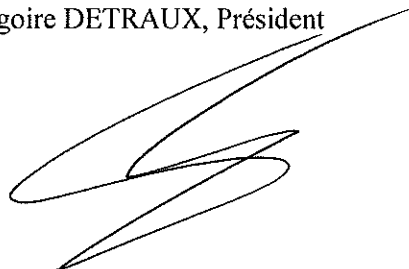
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que la SA EO2 possède 54,39 % du capital social et 62,48 % des droits de vote.

6. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à MALAKOFF,
Le 23 juillet 2020

Le Conseil d'administration
Grégoire DETRAUX, Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the typed name.